

SA.-

orig
L) E C R E T

RE PUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1966 - N° 31 / PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Nomination et
Reclassement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VISE :

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU le Décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU la Loi n° 59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le Décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Décret n° 243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat;
- VU la Décision n° 66/PR/CAB. du 23 Octobre 1961 portant admission de MM. AGBANGLANON Bruno et QUENUM Nicaise à l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat de Paris;
- VU la Décision n° 1414/MFPTAS/DP.2 du 7 Décembre 1965 portant avancements d'échelon des intéressés;
- VU le Décret n° 156/PR/MEFP du 5 Avril 1963, fixant, à titre exceptionnel, les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des Corps Nationaux;
- VU le Décret n° 175/PR/MFPT du 23 Avril 1966 prorogeant d'une durée de six mois, les dispositions du décret n° 156/PR/MEFP du 5 Avril 1963;
- VU les demandes de nomination dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres, formulées par les intéressés;
- VU la correspondance n° 1813/MTP/CAB. du 13 Décembre 1966 du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications,

.../...

LE CONTROLEUR
FINANCIER, VU

[Signature]

C. MIDAHOEN

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 78 du décret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964, les Adjoints Techniques des Travaux Publics, dont les noms suivent, qui ont obtenu le diplôme de l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat de Paris (Service des Ponts et Chaussées), sont nommés dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres et reclassés au grade, classe et échelon ci-après :

NOM & PRENOMS	Situation dans le corps des Adjoints Techniques des Travaux Publics			Date d'effet.	Situation dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres		
	Grade, classe et échelon	In- di- ce	AC : RSM		Grade, classe et échelon	In- di- ce	AC : RSM
AGBANGLANON Bruno	Adjoint Tech- nique de 1° cl. 2° échelon à/c du I7-2- I963	380	Ia 6m I4j	Né- ant I-9- I964	Ingénieur des Travaux Pu- blics de 2° cl. 4° échelon	405	9m 7j Né- ant
QUENUM Nicaise	Adjoint Tech- nique de 1° cl. 2° échelon à/c du I9-II- I963	380	9m I2j	" I-9- I964	Ingénieur des Travaux Pu- blics de 2° cl. 4° échelon	405	4m 2Ij Né- ant

ORIGINAL I
JORD I
PR 8
MFPT I
MFAE I
MTPTPT I
DP 8
DFP I
DGF I
DB I
DC 2
CF I
DI I
TRESOR I
PENSIONS 2
D/TP 2
INTER. 2

Ils sont maintenus à la disposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2. - Les soldes et accessoires des intéressés sont imputables sur le chapitre 308-03, article I, du Budget National, Exercice 1966.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui a effet pécuniaire à compter du 1er Janvier 1965, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 7 Février 1967

VU :

Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,

Pascal CHABI KAO.-

VU :

Le Ministre des Travaux Publics, des Transports, Postes et Télécommunications,

Marcel DADJO

Général Christophe SOGLO.-

VU :

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

Bertin BORNA